

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 13 Novembre 2018
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 32 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 223/2018	<p>L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 Novembre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL</p> <p>Pouvoirs : Christian VERMELLE donne son pouvoir à Jean-Paul FORESTIER</p> <p>Absents : Carine LAVAL, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Gilles PASCAL est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : SOCIAL, ENFANCE, JEUNESSE – Multi-accueil de Seyssel 74 – Relance d'un marché pour un maître d'œuvre.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 4-1-1.
Vu la délibération n°CC 74/2017 du 14 mars 2017 relative à la création du multi-accueil de Seyssel 74.
Vu la délibération n°CC 193/2017 du 11 avril 2017 relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et au maître d'œuvre du multi-accueil de Seyssel Haute-Savoie.

Considérant que le permis relatif au multi-accueil et au relais d'assistantes maternelles (RAM) de Seyssel est en cours d'instruction et que les avis des gestionnaires de services ainsi que des commission accessibilité et de sécurité sont favorables.

Considérant que l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est représentée par l'association Alfa 3A et que le maître d'œuvre est représenté par la société MBI.

Considérant que la société MBI fait défaut et que celle-ci ne peut plus poursuivre ses missions dans la mesure où la liquidation judiciaire de cette dernière a été prononcée.

Le Président propose de relancer une nouvelle consultation, à procédure adaptée, pour retenir un maître d'œuvre. Il assure que le travail effectué n'a pas été perdu car la mission du maître d'œuvre était orientée autour de deux aspects : le premier pour le dossier du permis de construire et le deuxième sur la rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE) pour l'aménagement de la Maison de Pays. Il indique que la première mission a été effectuée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE le lancement d'une consultation pour retenir un maître d'œuvre.

AUTORISE le Président à signer tout marché en lien avec ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.